

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
DECLARATION
CONFIRMATION (RETRAIT) D'UN REFUS PROVISOIRE**

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la declaration:
Institut d'Ukraine de la Propriété Industrielle
1, vul. Glazunova
01601 Kyiv-42
Ukraine

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration: 696 801

III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration:
Eastern Company S.A.E.
450, avenue des Pyramides,
Guizeh (EG)

IV.

☐

Confirmation d'un refus total provisoire /l'acceptation spécifiée :

☒

Retrait d'un refus provisoire
(La marque a été pris en Ukraine en plein volume)

☐

Confirmation d'un refus partiel provisoire :

Il est impossible de présenter une requête en réexaminer ou un recours.

V. Date à laquelle la declaration a été prononcée: le 14 avril 2005.

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la declaration:

УКРАЇНСЬКИЙ
ІНСТИТУТ
ПРОМИСЛОВОЇ
ВЛАСНОСТІ



**Chef de la Section des
marques internationales**
Mme S. Sukhinova